

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
5 DÉCEMBRE 2023**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, M. CONRAD, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et A.-M. PUGIN
		MM.	S. AGUET, D. ANDALORO, F. CAL SUAREZ, C. HUBER, F. MERLON et R. PARTY
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	M. PASCHE, Adjointe
<u>EXCUSÉ</u>	:	M.	C. BRUNNER

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 4 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Démission au sein du Conseil municipal

Mme la Présidente annonce la démission de **M. Christian Brunner** au 31 décembre 2023.

M. Marc Suter, en qualité de vint-ensuite sur la liste « Bon vivre à Chancy », a été appelé à le remplacer. Ce dernier ayant accepté le mandat de Conseiller municipal, il sera procédé à son assermentation lors de la prochaine séance du Conseil municipal (6 février 2024).

b) Séance photo pour les nouveaux membres du Conseil municipal

Mme la Présidente indique qu'une séance photo à l'intention de **Mme Conrad, MM. Andaloro** et Suter précédera la séance du 6 février 2024 et prie les précités de bien vouloir se présenter à la Mairie à 19h00 ce jour-là. M. Suter en sera avisé par le secrétariat de la Mairie.

c) Repas du Conseil municipal

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour les réponses rapides au sujet du repas qui aura lieu demain soir. Rendez-vous à 19h30 pour l'apéritif et 20h00 pour le repas.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Exutoires

M. Bouvier communique que le Comité Environnement du Fonds Électricité Vitale Vert a voté favorablement la demande de subvention faite par la Commune et financera donc la poursuite du projet à hauteur de CHF 764'670.--.

b) PLQ 29'949 - parcelle n° 3661

M. Bouvier indique que l'autorisation définitive devrait être délivrée la semaine prochaine pour débiter les travaux en avril 2024, si tout se passe bien.

c) Demande de M. Ventre relative à la transmission du budget détaillé pour les Présidents des commissions (procès-verbal de la séance du 7 novembre, point 4.)

M. Bouvier revient sur cette question et transmet la réponse reçue par le Service des affaires communales (SAFCO).

« Le RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes) indique à l'article 64 que le Conseil municipal nomme une commission des finances dont les compétences sont l'examen du budget, des comptes, des crédits budgétaires supplémentaires ainsi que des crédits d'engagement (et complémentaires). Il est précisé que cette commission a accès à toutes les pièces nécessaires à l'exercice de ce contrôle sauf les documents relatifs aux salaires.

En conséquence, la commission des finances a accès aux listings détaillés du budget / des comptes en 6 fonctions, 7 natures (6F7N).

Le RAC est muet quant aux compétences des autres commissions, elles ne sont par ailleurs pas mentionnées. Dès lors l'Exécutif peut choisir quel degré de détails du budget / des comptes il souhaite transmettre à ces commissions. Il en va de même avec le Conseil municipal (avec toutefois un minimum de 2 fonctions, 2 natures, 2F2N). »

Une décision sera prise par l'Exécutif.

M. Merlon rejoint la séance.

d) Association « Toit pour tous »

Mme Pasche avise que la Commune a résilié son partenariat avec cette association pour le 31 décembre 2023.

Un des locataires a pu d'ores et déjà se reloger à Bernex et le second restera au 59 route de Bellegarde. Il règlera son loyer directement à la Commune dès le mois de janvier 2024.

La Régie Bersier prendra en charge la logistique et le bail stipulera que la maison devra être libérée à l'annonce des travaux de rénovation.

e) « Les impôts c'est ma life »

Mme Pasche signale que cette soirée est prévue le vendredi 16 février 2024 à la Maison des Associations. Elle rappelle qu'il s'agit d'un atelier participatif, organisé conjointement par l'Association Léman-Togo et la Mairie, la FASE et la Commune d'Avully étant partenaires. Cette rencontre a pour but d'aider les jeunes à remplir leur déclaration d'impôts, de manière ludique et simple. Pour ce qui est de l'accompagnement ultérieur, une permanence sera organisée au CAS de Bernex (« Mes impôts, je gère ! ») par la FASE.

Si le « mes impôts, je gère » est destiné à toute la population, « les impôts c'est ma life » est vraiment dédié aux 18-25 ans.

Un repas sera partagé après la séance, chaque Commune prendra à sa charge la part de ses jeunes citoyens.

f) Mérite communal

Mme Pasche mentionne qu'une directive a été rédigée afin de réglementer l'attribution du ou des mérites communaux qui seront chaque année remis à la soirée de la Commune.

Elle informe le Conseil municipal de la composition du jury, à savoir l'Exécutif, **Mme Epiney** en tant que Présidente du Conseil municipal et un membre de la commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs (puisque la Présidente de ladite commission est également Présidente du Conseil). Le jury devra choisir parmi les candidatures et transmettre sa décision le 25 janvier au plus tard afin d'être en mesure de pouvoir inviter le ou les lauréats à la soirée qui se tiendra le jeudi 15 février 2024.

La directive ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site internet de la Commune et une annonce a été publiée sur la page FB officielle.

g) Emploi de civilistes

Mme Pasche poursuit l'étude de cette possibilité et indique avoir reçu un questionnaire assez complexe à remplir avec passablement d'annexes à joindre.

Mme Conrad demande si la Commune a réellement besoin d'un civiliste.

Mme Pasche explique qu'il s'agit plus de pouvoir offrir une expérience à un jeune qu'un besoin réel. Elle rappelle par ailleurs que le coût est pour moitié à la charge de la Confédération. Elle relève également que la plupart de ces missions sont loin de la Champagne et que ce serait donc une prestation supplémentaire que la Commune pourrait offrir à un jeune de la région.

h) Balade transfrontalière

Mme Pasche a pris contact avec les Communes de Pougny et Valleiry qui semblent être partantes pour cette organisation. Une réunion en petit comité, Exécutif chancynois et Maires et Adjoints des communes précitées, sera organisée début 2024 afin de pouvoir « débroussailler » les idées de chacun et être ensuite en mesure de définir une formule convenant à tous.

i) Marché de Noël

Mme Pasche évoque l'invitation transmise par la Jeunesse de Chancy au Conseil municipal, dont les membres sont attendus pour partager un verre, le 16 décembre prochain dès 17h00 à la salle communale.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 13 NOVEMBRE 2023

Mme la Présidente passe la parole à **M. Merlon**, Président de la commission des finances.

M. Merlon résume brièvement la séance et reste évidemment à disposition des Conseillers-ères municipaux-ales pour répondre à tout questionnement.

Le budget de fonctionnement 2024 présente des charges s'élevant à CHF 6'610'979.-- et des revenus à CHF 6'611'591.--, soit un excédent de revenus présumé de CHF 612.--.

M. Ventre s'inquiète de savoir si toutes les propositions des commissions ont pu être acceptées.

M. Beuchat lui répond que seules les études relatives à la Forge Gallay ont été enlevées (commission du territoire et des constructions) car les travaux n'étant pas réalisables avant 2025, il est inutile de prévoir des études qui deviendraient caduques avant le début du projet.

M. Merlon précise que la commission des finances a préavisé favorablement et à l'unanimité la proposition de budget 2024.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Il est pris acte de cette décision.

b) Proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui.

Il est pris acte de cette décision.

M. Bouvier remercie sincèrement les Conseillers-ères municipaux-ales pour la confiance témoignée par ces votes ainsi que **Mme Pasche** et **M. Beuchat** pour leur soutien.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney rappelle l'organisation de « Un million d'étoiles », le 15 décembre prochain à la Maison des Associations. Pour l'occasion un vin chaud est chaleureusement offert dès 19h00.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Aucune communication.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale

Aucune communication.

Borne du chemin de l'École

M. Andaloro fait part du devis qu'il a obtenu, prétendument beaucoup moins onéreux que celui que la Commune a accepté.

M. Bouvier demande à **M. Andaloro** de lui transmettre l'offre afin de pouvoir l'étudier.

M. Andaloro lui répond que ce document est confidentiel.

M. Beuchat, devis finalement en mains, explique qu'il mentionne un prix relatif à la borne uniquement et qui ne comprend donc pas le génie civil, l'électricité, le géomètre ainsi que les travaux nécessaires à son installation et sa mise en œuvre. En outre et juste pour la borne, il est déjà plus cher d'environ CHF 2'000.--.

Par ailleurs et suite aux diverses questions de **M. Andaloro**, **M. Bouvier** s'est également renseigné sur ce qui pourrait être considéré comme une ingérence et transmet la réponse donnée par le SAFCO à ce sujet :

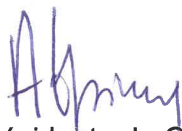
« Dans la mesure où les contrats en vigueur ont été valablement conclus (sur la base d'appels d'offres), ils doivent être exécutés conformément à leurs dispositions, notamment celles sur la durée de ces contrats. Un Conseiller municipal ne peut dès lors pas remettre en question les contrats en vigueur simplement parce qu'il veut soumettre d'autres offres. Par ailleurs, il ne peut pas avoir accès aux offres de ses concurrents.

De plus, les attributions du Conseil municipal figurent à l'article 30 LAC. Il n'en ressort manifestement pas qu'un Conseiller municipal soit habilité à s'immiscer dans la gestion de l'administration communale, prérogative uniquement dévolue au CA (Exécutif).

M. Bouvier ajoute que l'administration d'une commune est fortement surveillée, qu'il a entièrement confiance en ses Adjoints et reste solidaire de leurs décisions. Lui comme ses Adjoints respectent scrupuleusement les règles en matière d'attribution de mandats ou de marchés publics et plus particulièrement sur l'obligation de traiter également les différents soumissionnaires.

Pour terminer cette dernière séance de l'an 2023, **M. Bouvier** transmet ses meilleurs vœux à l'ensemble du Conseil municipal et du personnel de la Mairie. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes, des moments précieux en famille et se réjouit de retrouver tout le monde en pleine forme l'année prochaine.

Mme la Présidente lève la séance à 19h40.



La Présidente du Conseil municipal
Aurélie Epiney



Le Secrétaire du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire
Joëlle Noverraz